

DÉCISION N° 2022 – 322 - 395
FIXANT LA COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE ÉLECTRONIQUE
DANS LE CADRE DE L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL
AU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE L'ENIM

LE DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-1009 du 30 août 2010 modifié portant organisation administrative et financière de l'Établissement national des invalides de la marine ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté-cadre du 30 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées au sein du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère chargé de la transition énergétique ;

Vu l'arrêté du 30 août 2022 relatif à la composition et au mode de scrutin des comités sociaux d'administration et des formations spécialisées au sein des services du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique ;

Vu la décision n° 2022-321-341 du 8 septembre 2022 créant le comité social d'administration de l'Enim ;

DECIDE

Article 1^{er}

Un bureau de vote prévu par les articles 5 et 17 du décret du 26 mai 2011 susvisé est créé pour le scrutin visant à désigner les représentants du personnel au sein du comité social d'administration de l'Enim, institué par décision du 8 septembre 2022, qui se déroulera du 1^{er} au 8 décembre 2022.

Article 2

Sont désignées les personnes suivantes pour constituer le bureau de vote électronique institué par l'article 1^{er} :

- Président : Ronan LE SAOUT,
- Secrétaire : Hervane ROUSSEL,
- Du délégué de liste de chaque organisation syndicale candidate.

Article 3

Le Directeur de l'Enim est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée sur les sites intranet et internet de l'Enim.

Fait à Périgny, le 24 novembre 2022.

Le Directeur de l'Etablissement national
des invalides de la marine (Enim)



Laurent GALLET